



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1213

4 novembre 2015

- **Les résultats préliminaires de la présidentielle du 25 octobre, renvoyés au 5 novembre 2015**
- **Menace de 2 journées de grève de transports publics, les 9 et 10 novembre**
- **Diverses organisations dénoncent un arrêté voulant octroyer des privilèges à d'anciens ministres et secrétaires d'État**
- **Le contrôle des frontières d'Haïti délégué jusqu'en 2025 à une firme privée israélienne**

>> Les résultats préliminaires de la présidentielle du 25 octobre, renvoyés au 5 novembre 2015

Le Conseil électoral provisoire (CEP) affirme « être contraint de reporter au 5 novembre 2015 » la publication des résultats préliminaires de la présidentielle du 25 octobre. Ce nouveau délai est pris après une analyse des informations et de la documentation qui concernent les cas de fraudes électorales et de bourrages d'urnes, à l'occasion des scrutins. Des 162 plaintes reçues, 43 ont été acheminées, dans la soirée du 2 novembre, au Centre de tabulation des votes (CTV) « pour vérification et correction éventuelle », indique le communiqué de presse No. 87 du CEP. L'organisme électoral entend « accorder aux techniciens du CTV le temps nécessaire pour vérifier l'ensemble des procès-verbaux et / ou listes d'émargement incriminés par les plaintes retenues comme fondées ». Ce communiqué ne fait nullement mention de la date envisagée pour la publication des résultats

préliminaires des législatives et des municipales, déroulées en même temps que la présidentielle. Une commission spéciale a été formée le 29 octobre 2015 pour « recevoir les plaintes documentées de fraudes et de bourrages d'urnes ; s'assurer de la prise en compte, par le CTV, des plaintes qu'elle a retenues pour être fondées ; recevoir et archiver les rapports de corrections apportées par les vérificateurs du CTV ; informer les plaignants de la suite donnée à leurs plaintes ». Ce nouveau renvoi, dans la date de la publication des résultats préliminaires de la présidentielle, vient renforcer les doutes et suspicions sur d'éventuelles tractations, qui seraient en cours pour favoriser la proclamation du candidat officiel, Jovenel Moïse, comme éventuel vainqueur du scrutin du 25 octobre, laissent entendre de nombreux observateurs.

>> Menace de 2 journées de grève de transports publics, les 9 et 10 novembre 2015

La Plateforme nationale des syndicats de transports Fidèle annonce deux journées de grève, les 9 et 10 novembre 2015, en vue de forcer le gouvernement à revenir sur sa décision d'augmenter les taxes sur les permis de conduire, les timbres de passeports et le bétail. Les syndicalistes affirment accorder au gouvernement Evans Paul un ultimatum, qui prendra fin le 4 novembre 2015, pour qu'il annule la disposition de relèvement des taxes pour l'exercice fiscal 2015-2016. Le gouvernement Evans Paul aurait pris la décision d'augmenter les taxes « pour tromper la vigilance de la population », préoccupée par le processus électoral et les résultats préliminaires de la présidentielle. « Dans le nouveau budget de l'exercice fiscal 2015-2016, le

gouvernement a fait passer le tarif du permis de conduire de type A de 1000 à 3000 gourdes, le tarif de type B de 1000 gourdes à 4500 gourdes, le tarif du permis de conduire pour les motocyclettes de 500 à 1000 gourdes », dénonce le porte-parole du Rassemblement des chauffeurs de tap tap d'Haïti (Rctth), Jacklin Cantave. Les syndicalistes ont profité de la conférence de presse du 3 novembre pour fustiger l'arrêté présidentiel, pris le 23 septembre 2015, en l'absence du parlement, et publié le 8 octobre 2015, dans le journal officiel « Le Moniteur », qui voudrait octroyer une série de privilèges à d'anciens ministres et secrétaires d'État.

>> Diverses organisations dénoncent un arrêté, voulant octroyer des privilèges à d'anciens ministres et secrétaires d'Etat

Beaucoup de voix s'élèvent pour dire halte à la prévarication, à la dilapidation et au vol des deniers publics de la part des membres de l'actuel gouvernement. Désormais, faut-il voir dans la nomination de ministres et de secrétaires d'Etat des moyens de se remplir les poches, comme récompenses de "services rendus"? Dans l'article 4 de l'arrêté présidentiel du 23 septembre 2015, il est prévu, entre autres avantages, d'accorder aux anciens ministres une indemnité de séparation de service de 2, 5 millions de gourdes, équivalant à 50 mille dollars américains. Dans son article 5, ce texte stipule également qu'il est accordé, aux anciens secrétaires d'Etat, une indemnité de service de 2 millions de gourdes, soit l'équivalent de 40 mille dollars américains. Il est aussi question d'une exonération douanière pour un véhicule à usage personnel, pour ces fonctionnaires de l'Etat, qui bénéficieraient d'une prise en charge, par l'Etat, de deux agents de sécurité pendant plusieurs mois. « Au moment où l'attention est fixée sur les élections, l'exécutif en profite pour mettre en place toute une série de combines, alors que le président Joseph Michel Martelly avait promis qu'il prendrait seulement un arrêté électoral », fustige Marie Frantz Joachim de la Solidarite fanm ayisyèn (Sofa). L'arrêté présidentiel en question coïncide avec l'augmentation des taxes prélevées sur les citoyens

concernant, entre autres, les droits de timbre de passeport, le renouvellement du permis de conduire et le matricule fiscal. « Il n'est pas intéressant d'engager les ressources du pays pour indemniser les anciens fonctionnaires de l'Etat. Cela ressemble à du favoritisme et à du népotisme liés à la corruption. Cette situation mérite un redressement », estime Antonal Mortimé, membre de la Plateforme des organisations haïtiennes de droits humains. « Il s'agit d'une décision scandaleuse, en considérant la situation économique actuelle. La population n'a même pas accès aux services de base », souligne, pour sa part, le directeur exécutif du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), Pierre Espérance. « C'est seulement en Haïti que nous pouvons entendre une telle chose. Cela n'a aucun sens. Ce n'est pas sérieux de faire ça à un pays qui ne peut même pas subvenir à ses besoins », désapprouve l'Association des économistes haïtiens. « Quand un président prend un tel arrêté, cela sous-entend qu'il prépare un forfait. Cela veut dire que c'est une prime de risque, qu'il donne à des ministres, des secrétaires d'Etat, dans le cas où le pays serait fermé », analyse l'ancien président du sénat de la république et ancien candidat à la présidence, Dieusseul Simon Desras.

>> Le contrôle des frontières d'Haïti délégué jusqu'en 2025 à une firme privée israélienne

Vives inquiétudes autour d'un accord signé en mai 2015, de 49,3 millions de dollars américains, entre le gouvernement haïtien et une firme privée israélienne (appelée Hlsi, représentée par sa vice-présidente Eva Peled), concernant le contrôle des frontières d'Haïti. La mise en œuvre du projet durera deux ans, alors que le programme de monitoring pour savoir « si le programme marche très bien » durera 10 ans, fait savoir à AlterPresse Max Antoine, secrétaire exécutif de la commission technique de la gestion des frontières. « Pourquoi allons-nous chercher des étrangers pour sécuriser nos frontières, alors que nous avons beaucoup de chômeurs » ?, s'interroge l'économiste Eddy Labossière, président de l'Association des économistes haïtiens. Cet accord viserait à restructurer et à moderniser 9 postes douaniers, pour effectuer la surveillance de la frontière

(aérienne, terrestre et maritime) en utilisant toutes les technologies modernes qui existent, y compris les services d'hélicoptères, fait savoir le ministre des finances Wilson Laleau. Peu de temps avant l'occupation américaine d'Haïti en 1915, la question du contrôle des douanes haïtiennes a été agitée par le gouvernement américain, qui faisait pression à l'époque pour la signature - par le gouvernement haïtien - d'une Convention lui donnant le contrôle des douanes haïtiennes. L'administration politique, établie à Washington, voulait ainsi s'assurer qu'il contrôle les revenus haïtiens, permettant de payer les porteurs de titres à Wall Street de la dette contractée par Haïti en 1910, a souligné le professeur Leslie Péan, dans un article titré « La semaine Dessalines : le mauvais chemin pris par Haïti dans l'histoire ».

(<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19118>)

A lire également :

- Élections : Le temps des grandes manœuvres... dangereuses (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19132>);
- Une mobilisation nationale pour aboutir à un gouvernement de transition, projette l'espace de résistance patriotique (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19121>);
- La journaliste et militante des droits humains Colette Lespinasse dénonce l'arbitraire de fonctionnaires de la primature (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19127>);
- Une veillée patriotique et culturelle en mémoire du guérillero Charlemagne Péralte (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19128>).